Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Distr. limitée
22 juin 2022
Français
Original : anglais

Conseil du développement industriel
Cinquantième session
Vienne, 21-23 novembre 2022
Point 4 de l'ordre du jour
Rapport du Comité des programmes et des budgets

Rapport du Comité des programmes et des budgets sur les travaux de sa trente-huitième session (21 et 22 juin 2022)

Table des matières

		Paragraphes	*Page*
	Introduction	1-8	2
I.	Questions d'organisation et de procédure	9-10	3
II.	Rapport annuel du Directeur général pour 2021 (point 3) et Gestion axée sur les résultats : point sur la mise en œuvre du cadre de programmation à moyen terme 2022-2025 [point 3 a)]	11-12	3
III.	Mesures prises par l'ONUDI face à la pandémie de COVID-19 (point 12)	13-14	3
IV.	Situation financière de l'ONUDI et question du solde inutilisé des crédits ouverts (point 5)	15-16	3
V.	Rapport du groupe de travail informel sur les questions relevant du Comité des programmes et des budgets (point 6)	17-18	4
VI.	Mobilisation de ressources financières (point 7)	19-20	4
VII.	Rapport du Commissaire aux comptes pour 2021 (point 4)	21-22	5
VIII.	Gestion générale des risques (point 8)	23-24	5
IX.	Projet de plan d'investissement à moyen terme actualisé (point 9)	25-26	6
X.	Troisième Décennie du développement industriel de l'Afrique (DDIA III) (point 10)	27-28	6
XI.	Réforme du système des Nations Unies pour le développement (point 11)	29-30	6
XII.	Date de la trente-neuvième session (point 13)	31-32	6
XIII.	Adoption du rapport (point 14) et clôture de la trente-huitième session	33-34	
Annexe			
	Liste des documents présentés à la trente-huitième session		7

V.22-10185 (F)

Merci de recycler

Introduction

1. Le Comité des programmes et des budgets a tenu sa trente-huitième session au Siège de l'ONUDI, au Centre international de Vienne, les 21 et 22 juin 2022. Cette session s'est déroulée selon des modalités hybrides associant participation en présentiel et en ligne. Les 26 membres [1] du Comité y ont participé : Algérie, Allemagne, Argentine, Autriche, Brésil, Burkina Faso, Chine, Égypte, Espagne, Fédération de Russie, Finlande, Ghana, Hongrie, Inde, Iran (République islamique d'), Italie, Japon, Malte, Maroc, Mexique, Pakistan, Philippines, Pologne, Tunisie, Türkiye et Uruguay.

2. Ont également assisté à la session les 64 Membres de l'ONUDI dont les noms suivent : Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Angola, Arménie, Azerbaïdjan, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Bénin, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chili, Chypre, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Honduras, Indonésie, Iraq, Israël, Jordanie, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Liban, Libye, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Mongolie, Monténégro, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Norvège, Oman, Panama, Pays-Bas, Pérou, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, Roumanie, Sénégal, Seychelles, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Tchéquie, Thaïlande, Ukraine, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen et État de Palestine.

3. Les organisations suivantes étaient représentées : Communauté internationale de la noix de coco, Conseil de coopération du Golfe (CCG), Ligue des États arabes (LEA), Organisation de coopération économique de la mer Noire (CEMN), Organisation de normalisation du Conseil de coopération du Golfe et Union européenne (UE).

4. Conformément à l'article 17 de son règlement intérieur, le Comité a élu par acclamation S. E. M. Alessandro Cortese (Italie) à la présidence ; S. E. M. Aftab Ahmad Khokher (Pakistan), M. Hazem Zaki (Égypte) et Mme Andrea Nemes (Hongrie) à la vice-présidence ; et Mme Maria Elizabeth Bogosián Álvarez (Uruguay) Rapporteuse.

5. L'ordre du jour de la trente-huitième session, tel qu'adopté par le Comité, a été publié sous la cote PBC.38/1/Rev.1. Après son adoption et l'approbation d'un programme de travail proposé par la présidence, le Directeur général a fait une déclaration liminaire dont le Comité a dûment tenu compte lors de l'examen des différents points de l'ordre du jour.

6. Le rapport du Comité des programmes et des budgets est soumis au Conseil du développement industriel conformément à l'alinéa d) du paragraphe 4 de l'Article 10 de l'Acte constitutif.

7. Le rapport contient les conclusions auxquelles est parvenu le Comité. La liste des documents dont le Comité a été saisi à sa session en cours figure en annexe au présent rapport.

8. Les conclusions du Comité présentées ci-après contiennent des recommandations qui appellent une décision du Conseil à sa cinquantième session ou se rapportent aux travaux de cette session :

Conclusion	*Objet*	*Page*
2022/2	Situation financière de l'ONUDI	4
2022/3	Mobilisation de ressources financières	4
2022/4	Date de la trente-neuvième session	6

[1] Aux termes du paragraphe 1 de l'Article 10 de l'Acte constitutif de l'ONUDI, le Comité comprend 27 Membres de l'Organisation, élus par la Conférence. Toutefois, un siège, destiné à un État inscrit sur la liste B, restant vacant, le Comité comprend actuellement 26 membres.

I. Questions d'organisation et de procédure

9. Le 21 juin, après avoir examiné une proposition de la présidence en faveur d'une utilisation optimisée des ressources affectées aux services de conférence, le Comité a adopté la conclusion suivante, écartant la condition selon laquelle toute suspension d'un article de son règlement intérieur devait être précédée d'un avis de 24 heures :

Conclusion 2022/1 Utilisation des ressources affectées aux services de conférence

Le Comité, soucieux d'utiliser au mieux les ressources affectées aux services de conférence, a décidé de suspendre, avec effet immédiat, l'application de l'article 24 de son règlement intérieur relatif au quorum, et ce, pour les séances de sa trente-huitième session seulement, à condition qu'aucune décision de fond ne soit prise à ces séances.

10. Le Comité a décidé de tenir, au cours de la session, des consultations informelles afin de faciliter la rédaction des conclusions, et il a chargé M. Hazem Zaki (Égypte), Vice-Président, et Mme Andrea Nemes (Hongrie), Vice-Présidente, de les présider. Il a en outre fixé l'échéance de réception des projets de conclusions au 21 juin 2022 à 16 h 15, et décidé de clore la liste des intervenantes et intervenants le 22 juin 2022 à 10 heures.

II. Rapport annuel du Directeur général pour 2021 (point 3) et Gestion axée sur les résultats : point sur la mise en œuvre du cadre de programmation à moyen terme 2022-2025 [point 3 a)]

11. Le 21 juin, le Comité a examiné le *Rapport annuel de l'ONUDI 2021* (PBC.38/2), un rapport du Directeur général sur la gestion axée sur les résultats faisant le point sur la mise en œuvre du cadre de programmation à moyen terme 2022-2025 et une mise à jour dudit rapport (PBC.38/5 et CRP.5).

12. Le 22 juin, sur proposition de la présidence, le Comité a pris note des informations fournies par le Directeur général sur les points 3 et 3 a).

III. Mesures prises par l'ONUDI face à la pandémie de COVID-19 (point 12)

13. Le 21 juin, le Comité a examiné un rapport du Directeur général sur les mesures prises par l'ONUDI face à la pandémie de COVID-19 (PBC.38/12).

14. Le 22 juin, sur proposition de la présidence, le Comité a pris note des informations fournies par le Directeur général sur le point 12.

IV. Situation financière de l'ONUDI et question du solde inutilisé des crédits ouverts (point 5)

15. Le 22 juin, le Comité a examiné un rapport du Directeur général sur la situation financière de l'ONUDI (PBC.38/4) et une note du Secrétariat sur l'état des contributions (PBC.38/CRP.4).

16. Le 22 juin, après avoir examiné un projet de conclusion sur la situation financière de l'ONUDI, déposé par la présidence (PBC.38/L.2), le Comité a adopté la conclusion suivante :

Conclusion 2022/2

Le Comité des programmes et des budgets a recommandé au Conseil du développement industriel d'adopter le projet de décision suivant :

« Le Conseil du développement industriel :

a) Prend note des informations figurant dans le document IDB.50/4-PBC.38/4 ;

b) Prie instamment les États Membres actuels et anciens qui n'ont pas encore réglé leurs contributions, y compris les avances au Fonds de roulement et les arriérés d'années antérieures, de le faire sans retard ;

c) Prie le Directeur général de poursuivre ses efforts, ainsi que ses échanges avec les États Membres actuels et anciens, afin d'assurer le recouvrement des arriérés. »

V. Rapport du groupe de travail informel sur les questions relevant du Comité des programmes et des budgets (point 6)

17. Le 22 juin, le Comité a examiné le rapport établi par les Coprésidents du groupe de travail informel sur les questions relevant du Comité des programmes et des budgets et une mise à jour dudit rapport (PBC.38/6 et CRP.6).

18. Le 22 juin, sur proposition de la présidence, le Comité a pris note des informations fournies sur le point 6 par les Coprésidents du groupe de travail informel.

VI. Mobilisation de ressources financières (point 7)

19. Le 22 juin, le Comité a examiné un rapport du Directeur général sur la mobilisation de ressources financières (PBC.38/7/Rev.1), le chapitre 8 du *Rapport annuel de l'ONUDI 2021* sur les résultats obtenus en matière de financement (PBC.38/2) et une note du Secrétariat sur les projets approuvés en 2021 au titre du Fonds de développement industriel, des fonds d'affectation spéciale et d'autres contributions volontaires (PBC.38/CRP.7).

20. Le 22 juin, après avoir examiné un projet de conclusion sur la mobilisation de ressources financières, déposé par la présidence (PBC.38/L.3), le Comité a adopté la conclusion suivante :

Conclusion 2022/3

Le Comité des programmes et des budgets a recommandé au Conseil du développement industriel d'adopter le projet de décision suivant :

« Le Conseil du développement industriel :

a) Prend note des informations figurant dans le document IDB.50/7/Rev.1-PBC.38/7/Rev.1 ;

b) Décide de déléguer au Directeur général le pouvoir d'approuver de manière équitable et transparente les projets – auparavant élaborés et convenus par le Secrétariat de l'ONUDI et les parties et donateurs concernés – devant être financés par le Fonds de développement industriel en 2022 et 2023, conformément aux priorités définies dans le cadre de programmation à moyen terme 2022-2025 (IDB.49/8-PBC.37/8) ;

c) Encourage les États Membres et les autres partenaires financiers à augmenter le montant des contributions volontaires qu'ils versent à l'ONUDI, notamment pour le Fonds d'affectation spéciale pour les partenariats ainsi que pour le Compte spécial des contributions volontaires pour les activités de base et pour le Fonds d'équipement ;

d) Encourage également tous les partenaires financiers à envisager de verser des fonds non réservés à des fins spécifiques, en particulier pour permettre à l'ONUDI de répondre rapidement aux demandes d'assistance et de concevoir et mettre en œuvre ses activités de programme de manière rapide et coordonnée ;

e) Prie les États Membres d'envisager de mettre à la disposition de l'ONUDI des ressources qui lui permettent de participer à des programmes requérant un cofinancement, en versant des contributions à des fonds d'affectation spéciale ou en octroyant des financements à des fins spéciales au niveau national ou international ;

f) Encourage les gouvernements des pays bénéficiaires à collaborer activement avec l'ONUDI pour mobiliser des fonds afin de financer les activités prioritaires définies conjointement, et, en particulier, à prendre l'initiative de recenser les fonds disponibles au niveau national, y compris au titre d'accords de partage des coûts, et ceux qui proviennent de partenaires financiers bilatéraux, de fonds d'affectation spéciale multidonateurs, de la Banque mondiale et d'autres institutions de financement du développement, et d'y faciliter l'accès ;

g) Recommande vivement aux États Membres de coopérer avec l'Organisation et de la soutenir dans les efforts qu'elle déploie pour créer et promouvoir ses programmes et initiatives dans le contexte du développement international, en particulier dans les conférences internationales et d'autres formes de dialogue, afin de faire en sorte que ces initiatives soient bien connues, que leur importance pour les objectifs du développement international soit reconnue et que des ressources soient mises à disposition. »

VII. Rapport du Commissaire aux comptes pour 2021 (point 4)

21. Le 22 juin, le Comité a examiné le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel pour l'année financière allant du 1er janvier au 31 décembre 2021 (PBC.38/3), une note du Secrétariat contenant les annexes correspondantes (non vérifiées) (PBC.38/CRP.2) et une note du Comité consultatif indépendant de l'ONUDI pour les questions de contrôle présentant des observations sur ce rapport (PBC.38/CRP.3).

22. Le 22 juin, sur proposition de la présidence, le Comité a pris note des informations fournies sur le point 4.

VIII. Gestion générale des risques (point 8)

23. Le 22 juin, le Comité a examiné un rapport du Directeur général sur la gestion générale des risques (PBC.38/8).

24. Le 22 juin, sur proposition de la présidence, le Comité a pris note des informations fournies par le Directeur général sur le point 8.

IX. Projet de plan d'investissement à moyen terme actualisé (point 9)

25. Le 22 juin, le Comité a examiné un rapport du Directeur général sur le projet de plan d'investissement à moyen terme 2022-2025 (PBC.38/9).

26. Le 22 juin, sur proposition de la présidence, le Comité a pris note des informations fournies par le Directeur général sur le point 9.

X. Troisième Décennie du développement industriel de l'Afrique (DDIA III) (point 10)

27. Le 22 juin, le Comité a examiné un rapport du Directeur général sur la troisième Décennie du développement industriel de l'Afrique (DDIA III) (PBC.38/10).

28. Le 22 juin, sur proposition de la présidence, le Comité a pris note des informations fournies par le Directeur général sur le point 10.

XI. Réforme du système des Nations Unies pour le développement (point 11)

29. Le 22 juin, le Comité a examiné un rapport du Directeur général sur la réforme du système des Nations Unies pour le développement (PBC.38/11).

30. Le 22 juin, sur proposition de la présidence, le Comité a pris note des informations fournies par le Directeur général sur le point 11.

XII. Date de la trente-neuvième session (point 13)

31. Le 22 juin, le Comité a pris note des informations fournies dans l'ordre du jour annoté (PBC.38/1/Add.1) sur les dates retenues pour les réunions des organes directeurs de l'ONUDI en 2022 et 2023.

32. Le 22 juin, après avoir examiné un projet de conclusion sur la date de la trente-neuvième session, déposé par la présidence (PBC.38/L.4), le Comité a adopté la conclusion suivante :

Conclusion 2022/4

Le Comité des programmes et des budgets a décidé de tenir sa trente-neuvième session du 15 au 17 mai 2023.

XIII. Adoption du rapport (point 14) et clôture de la trente-huitième session

33. Le 22 juin, le Comité a adopté le rapport sur les travaux de sa trente-huitième session (PBC.38/L.1) dans sa version anglaise, étant entendu que la Rapporteuse serait chargée d'en établir les versions dans les autres langues officielles, en concertation avec les représentantes et représentants désigné(e)s.

34. Le Comité a clos sa trente-huitième session le 22 juin 2022, dans l'après-midi.

Annexe

Liste des documents présentés à la trente-huitième session

	Point de l'ordre du jour	Cote	Titre
1	Élection du Bureau	–	–
2	Adoption de l'ordre du jour	PBC.38/1	Ordre du jour provisoire
		PBC.38/1/Add.1	Ordre du jour provisoire annoté
		PBC.38/CRP.1	List of documents
3	Rapport annuel du Directeur général pour 2021	PBC.38/2 IDB.50/2	*Rapport annuel de l'ONUDI 2021*
3. a)	Gestion axée sur les résultats : point sur la mise en œuvre du cadre de programmation à moyen terme 2022-2025	PBC.38/5 IDB.50/5	Gestion axée sur les résultats : point sur la mise en œuvre du cadre de programmation à moyen terme 2022-2025. Rapport du Directeur général
		PBC.38/CRP.5	UPDATE – Managing for Results: Update on the implementation of the medium-term programme framework, 2022-2025. Report by the Director General
4	Rapport du Commissaire aux comptes pour 2021	PBC.38/3 IDB.50/3	Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel pour l'année financière allant du 1er janvier au 31 décembre 2021
		PBC.38/CRP.2	Annexes to the report of the External Auditor on the accounts of UNIDO for the financial year 1 January to 31 December 2021 (unaudited)
		PBC.38/CRP.3	Comments on the Report of the External Auditor. Note by the UNIDO Independent Oversight Advisory Committee
5	Situation financière de l'ONUDI et question du solde inutilisé des crédits ouverts	PBC.38/4 IDB.50/4	Situation financière de l'ONUDI. Rapport du Directeur général
		PBC.38/CRP.4	Status of assessed contributions. Note by the Secretariat
6	Rapport du groupe de travail informel sur les questions relevant du Comité des programmes et des budgets	PBC.38/6 IDB.50/6	Rapport du groupe de travail informel sur les questions relevant du Comité des programmes et des budgets. Rapport des Coprésidents
		PBC.38/CRP.6	Update on the report by the informal working group on Programme and Budget Committee-related issues. Report by the Co-Chairs
7	Mobilisation de ressources financières	PBC.38/7/Rev.1 IDB.50/7/Rev.1	Mobilisation de ressources financières. Rapport du Directeur général
		PBC.38/2, chapitre 8 IDB.50/2, chapitre 8	Résultats obtenus en matière de financement. *Rapport annuel de l'ONUDI 2021*
		PBC.38/CRP.7	Projects approved under the Industrial Development Fund, thematic and individual trust funds, and other voluntary contributions in 2021
8	Gestion générale des risques	PBC.38/8 IDB.50/8	Gestion générale des risques. Rapport du Directeur général

	Point de l'ordre du jour	Cote	Titre
9	Projet de plan d'investissement à moyen terme actualisé	PBC.38/9 IDB.50/9	Projet de plan d'investissement à moyen terme 2022-2025. Rapport du Directeur général
10	Troisième Décennie du développement industriel de l'Afrique (DDIA III)	PBC.38/10 IDB.50/10	Rapport sur la troisième Décennie du développement industriel de l'Afrique (DDIA III). Rapport du Directeur général
11	Réforme du système des Nations Unies pour le développement	PBC.38/11 IDB.50/11	Réforme du système des Nations Unies pour le développement. Rapport du Directeur général
12	Mesures prises par l'ONUDI face à la pandémie de COVID-19	PBC.38/12 IDB.50/12	Mesures prises par l'ONUDI face à la pandémie de COVID-19. Rapport du Directeur général
13	Date de la trente-neuvième session	PBC.38/1/Add.1	Ordre du jour provisoire annoté
14	Adoption du rapport	IDB.50/13	Rapport du Comité des programmes et des budgets sur les travaux de sa trente-huitième session (21 et 22 juin 2022)